

## Référents Régionaux

- **Le choix et la validation des référents régionaux**

Le référent régional est un membre adhérent à l'anPad, en poste en conservatoire, titulaires ou contractuels. La candidature peut venir d'une proposition du conseil d'administration ou sur la base du volontariat.

**Le bureau valide la liste des référents régionaux.**

- **Missions**

1. **Représenter l'anPad en région auprès des instances institutionnelles, politiques, culturelles et autres** lors de réunions, colloques... pour permettre une meilleure présence de l'association là où on débat d'éducation et d'enseignement artistique, d'art et de culture. Cette représentation de l'anPad se fait dans un échange entretenu avec le conseil d'administration et doit être validée par le bureau. Le référent régional fait part de sa représentation de l'anPad à une réunion ou événement, à un membre du bureau en amont de celui-ci et s'engage à en faire un bilan en utilisant l'outil *Fiche d'activité*.
2. **Relayer les informations** (ex : DNET, SNOF, Forum d'informations pour les élèves...). Signaler les relais des instances départementales : coordination et centres de ressources.
3. **Recenser tout ce qui existe déjà sur les territoires** pour permettre à l'anPad d'avoir une bonne lisibilité des politiques territoriales en matière de culture et d'enseignement artistique, afin d'assumer pleinement le rôle de plateforme pour tous les artistes-enseignants.
4. **Susciter des retours en région sur les sujets traités en commission** : en partant des conclusions des commissions. Quel est votre avis en régions sur ce sujet ?
5. **Organiser des échanges entre membre de l'anPad dans la région** (échanges de pratiques, réunions de travail) et partager les échanges et actions menés avec les membres de l'association.

- **Outils**

1. **La fiche d'activité** : Lors des rencontres en région la ou le Réf.Rég. remplit une fiche d'activité et la transmet à [administration@anpad.fr](mailto:administration@anpad.fr) idem lorsqu'il représente l'anPad, une fiche d'activité est remplie et transmise à [administration@anpad.fr](mailto:administration@anpad.fr)
2. **Le site anPad** : sur lequel trouver tous les bilans des commissions, travaux, infos, etc...+ **un espace dédié aux Réf.Rég. sur le site** : (en construction)
3. **Le mail** : le Réf.Rég. peut télécharger sur le site la liste des adhérents anPad de sa région.
4. **Les zooms** : Sur demande la ou le Réf.Rég peut demander la création d'une réunion Zoom auprès de : [administration@anpad.fr](mailto:administration@anpad.fr) pour échanges régionaux
5. **Financement** : un budget annuel est alloué aux Référents régionaux. Faire une demande préalable auprès du bureau.